

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 51 (1966)  
**Heft:** 4

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Lausanne, avril 1966  
51<sup>e</sup> année N° 4  
Paraît chaque mois

# Le Messenger Raiffeisen

J. A. Lausanne

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse, 9001 Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Rédacteur : Géo Froidevaux, 2926 Boncourt. Tél. (066) 7 59 43.

## C'est Pâques!

Résurrection

« Je suis la résurrection et la vie. »

Aucune parole, dans aucune religion et dans aucune langue, n'a trouvé dans le cœur de l'homme un écho plus profond.

Vivre, c'est l'instinct premier, celui qui domine en nous tous les autres.

Cette volonté de vivre, de survivre, se traduit ici-bas par la lutte pour la vie, avec toutes les tragédies que comporte cette loi inexorable de la nature.

Ces tragédies, à peine osons-nous les évoquer de sang-froid et à tête reposée. Elles se font pire quand l'homme entre en jeu. Et nous pouvons comprendre celui qui perd la foi en disant : « Si un Dieu existait, comment cela serait-il possible ? »

**Vous lirez dans ce numéro :**

Résurrection

Les Caisse Raiffeisen à la lumière de la statistique bancaire.

Quanta mutatio rerum !

Chronique économique et financière.

De tout un peu.

Nouvelles des Caisses affiliées.



Pâques à La Sage

Et pourtant, humainement, scientifiquement parlant, la mort aura le dernier mot ; elle est la fin de tout.

Malgré tous les progrès de la science, de la biologie, de la médecine et de la chirurgie, malgré tous les soins et toutes les précautions, il arrive un moment où, sans aucune raison connue, la vie refuse de vivre, où le mécanisme de la vie se dérègle, s'enraye et refuse de fonctionner plus longtemps !

Et Jésus-Christ vient nous dire : « Je suis la résurrection et la vie. J'ai vaincu la mort. Je suis venu du Père et je retourne à Lui. Et là où je suis, vous serez et vous vivrez avec moi. »

La vie a trouvé ou retrouvé son sens !

Il y a sur la terre ceux qui ont réussi, les heureux de ce monde, les grands, les riches, les puissants, les hommes de savoir, de talent, de génie, les grands capitaines et les grands aventuriers, les meneurs de foules et les meneurs de peuples, les privilégiés de l'origine, du rang, de la fortune. Ce n'est pas à eux que s'adresse d'abord la parole de Jésus. Au contraire. Il sera demandé davantage à qui a reçu davantage.

Ceux qui sont conviés les premiers, ce sont les petits, les humbles, les pauvres, les oubliés, les humiliés, les opprimés, les vaincus de cette grande bataille de la vie, mais ceux qui sont restés tous fidèles à leur devoir, qui ont rempli jour après jour leur tâche monotone et fastidieuse, qui ont travaillé à leur poste selon leurs forces et qui ont passé en faisant le bien à leur portée et selon leurs

moyens, ceux qui ont en réalité gagné la bataille de la vie !

Il est des gens pour souhaiter qu'à la mort, tout soit fini. Ils ont usé et abusé de la vie. Ils l'ont risquée et gaspillée pour des folies ou des fadaïses. Le néant, c'est pour ces malheureux leur dernière chance, le repos et l'oubli.

Depuis Jésus-Christ, les hommes ont trouvé ou retrouvé l'espérance et, avec elle, une raison de vivre.

Ce tombeau vide est le gage éternel que la mort n'a pas ici-bas le dernier mot, qu'elle est au contraire la porte par laquelle on entre enfin dans la vie qui ne finira plus.

Pâques est tout à la fois la garantie de la justice, le rappel de la miséricorde et la preuve de la Rédemption.

C'est Pâques qui écrit sur nos pauvres vies, malgré toutes nos faiblesses et nos épreuves :

« Venez les bénis de mon Père ; possédez le Royaume qui vous a été préparé avant même le commencement du monde ! »

M. Cordelier.

## PAQUES

A la victime de la croix,  
Chrétiens, chantons notre foi.  
L'Agneau pascal immolé,  
De l'enfer nous a sauvés ;  
Dieu nous a regardés  
Et pardonné.  
Dans un duel émouvant  
La vie et la mort luttant :

Jésus de son tombeau  
Ressort plus beau !  
Dis, Marie, ce matin,  
Qu'as-tu vu sur ton chemin ?  
J'ai vu le divin suaire,  
Et les linceuls pliés sur la pierre.  
J'ai vu les anges saints  
Assis comme deux témoins.

O Jésus, notre Espérance !  
Vous savez le poids de nos souffrances,  
Mais notre espoir est infini :  
Le Sauveur règne et vit  
Comme un roi glorieux  
De la terre aux cieux !  
Alleluia ! Alleluia !

Jacqueline.

## Les Caisses Raiffeisen à la lumière de la statistique bancaire

Faisant suite à l'article paru dans « Le Messenger Raiffeisen » de février et qui nous avait permis de jeter un « Coup d'œil sur la banque en Suisse », nous allons étudier de manière plus détaillée la statistique bancaire par excellence que constitue l'ouvrage publié par les soins du département économique et statistique de la Banque nationale suisse. Les chiffres qu'elle contient nous donnent un aperçu fort instructif du développement des banques en Suisse en 1964, cela avec la possibilité d'en faire ressortir la place que tiennent nos Caisses de crédit mutuel dans l'économie suisse.

Le secteur du *passif* met en évidence, en tout premier lieu, le chapitre des *fonds propres*. Précisons d'emblée que la loi fédérale sur les banques prescrit un minimum dans la relation entre les deux éléments des fonds bancaires, les fonds propres et les fonds étrangers ou fonds confiés. Les premiers doivent s'élever au moins à 5 % des engagements, c'est-à-dire des seconds, chez les banques cantonales et les coopératives de crédit à responsabilité solidaire illimitée des sociétaires (Caisses Raiffeisen, par exemple). Dans les autres banques, cette proportion doit être de 5 % des engagements couverts par des créances garanties par un gage immobilier sis en Suisse, et de 10 % des autres engagements.

Les fonds propres des Caisses Raiffeisen (capital et réserves) représentent 138,2 millions de francs ou 5,01 % des fonds étrangers, c'est-à-dire que, pour l'ensemble des Caisses, les dispositions légales sont remplies. Elles le sont même plus largement si l'on tient compte, en plus, que l'engagement solidaire des sociétaires et leur obligation d'effectuer des versements supplémentaires illimités peuvent être matérialisés à raison de 500 francs pour chacun d'eux. Le rapide développement des bilans marqué depuis la haute conjoncture de l'après-guerre avait eu pour conséquence que la proportion des fonds propres était en régression constante. De 5,58 % qu'elle était en 1955, elle était tombée à 4,75 % en 1963. Cet état de fait avait amené les organes centraux de l'Union, puis le Congrès Raiffeisen de 1963 à décider la révision de l'article 7 des statuts, en prévoyant l'élévation de la part sociale de 100 à 200 francs et l'obligation d'effectuer des versements supplémentaires jusqu'à concurrence de cinq fois le montant de la part sociale. On peut donc en déduire que la proportion de 5,01 % obtenue en 1964 s'améliorera encore en considération des chiffres de 1965 qui vont être publiés.

La proportion des fonds propres varie entre 5,86 et 14,33 % dans les autres grou-

pes de banque, la moyenne suisse étant de 7,05 %. Plutôt que de s'améliorer, ou tout au moins de rester stable, la proportion a diminué dans tous les groupes au cours de la dernière décennie, passant, par exemple, de 8,75 à 5,86 % auprès des grandes banques, de 8,51 à 6,58 % auprès des banques cantonales, enfin de 7 à 6,22 % auprès des caisses d'épargne, ces dernières marquant le plus de stabilité avec les Caisses Raiffeisen. Ayant avantageusement consolidé cette position, ces dernières s'assurent une structure solide qui justifie la considération du public.

Les *dépôts d'épargne* constituent le poste le plus important des *fonds étrangers* confiés aux Caisses Raiffeisen, ce qui correspond bien à leur mission de collecteurs de l'épargne populaire. Alors que dans l'ensemble des banques, ce poste ne contient que le quart, plus précisément 25,92 % des fonds étrangers, chez elles, il arrive à 67,97 %. La preuve de l'importance qu'elles donnent à l'épargne réside encore dans la constatation qu'elles détiennent 9 % du total des dépôts d'épargne des banques suisses, alors que leur bilan global ne représente que 3,3 % du bilan d'ensemble.

Considérable est également la proportion du nombre des *livrets d'épargne*. Sur 7 155 043 livrets d'épargne ouverts en Suisse à fin 1964, 676 112 le sont auprès des Caisses de crédit mutuel, c'est-à-dire 9,4 %. Ce chiffre caractérise une fois de plus leur mission au sein des classes laborieuses. On n'y trouve pas de livrets affichant des centaines de milliers de francs, mais une multitude de livrets indiquant des montants tout modestes, lentement accumulés, souvent au prix de réels sacrifices. Témoignage est ainsi rendu que si les Caisses Raiffeisen n'avaient pas développé leur bienfaitante activité jusque dans les villages les plus reculés, des montants considérables de la petite épargne ne se seraient jamais constitués. Elles jouent donc un rôle d'utilité publique incontestable.

L'*avoir moyen* reposant sur les livrets d'épargne des Caisses Raiffeisen reflète aussi la situation du milieu dans lequel elles évoluent. Il atteint le chiffre modeste de 2912 francs alors qu'il est de 2939 francs pour l'ensemble des banques. Le montant maximal de 3268 francs concerne les caisses d'épargne, tandis que le minimal de 2080 francs est celui des grandes banques. Compte tenu des versements et des prélèvements, le montant moyen d'une opération d'épargne est de 846 francs dans l'ensemble des banques, mais de 903 francs auprès des Caisses Raiffeisen seules, preuve de plus de la place prépondérante de l'épargne.

Les obligations de caisse forment le second secteur en importance des fonds étrangers. Avec leurs 473 millions de dépôts de cette catégorie, les Caisses Raiffeisen n'en détiennent que 4,4 % de l'ensemble, tandis que les banques cantonales s'en réservent pour 4,2 milliards de francs ou 39,1 %. Les obligations constituent 14,3 % des fonds étrangers déposés auprès des Caisses Raiffeisen. Cette proportion est de 27,5 % auprès des banques de crédit foncier et de 16,2 % auprès des banques cantonales, pour tomber à 11,7 % auprès des caisses d'épargne. Dans ce chapitre des dépôts à terme, on pourrait ajouter les 60 millions de francs que les Caisses Raiffeisen détiennent de la part des communes sous la forme de « créances à terme » et qui figurent parmi les 1596 millions de pareils dépôts auprès de l'ensemble des banques.

Il est bon de préciser que le bilan des Caisses Raiffeisen n'affiche aucun fonds étranger provenant d'émissions d'emprunts publics, ni d'emprunts auprès d'une centrale d'émission de lettres de gage, ni d'engagements auprès d'une banque quelconque, leurs statuts ne les autorisant à entretenir des relations financières qu'avec leur caisse centrale de l'Union.

Les dépôts du public en *compte courant à vue* auprès des Caisses Raiffeisen — les comptes de chèques y compris — s'élevaient à fin 1964 à 212 millions de francs, ce qui ne représente que 8 % des fonds confiés. Comme on le voit, ce genre de dépôts n'est que peu courant dans les milieux ruraux. En revanche, pour l'ensemble des banques suisses, ces dépôts à vue atteignent 18 milliards de francs ou 22,3 % des fonds étrangers. Les Caisses Raiffeisen ne s'inscrivent donc dans ce secteur que pour la modique proportion de 1,17 %.

Si nous jetons un rapide coup d'œil sur l'activité du secteur de l'*épargne populaire*, de ce qu'on considère comme « épargne suisse », les livrets d'épargne, les livrets de dépôts et les obligations qui totalisent 37,2 milliards de francs, on constate que l'augmentation a été de 2,76 milliards ou 8 % en 1964, chiffre jamais égalé. Les Caisses Raiffeisen n'étaient pas restées en arrière puisqu'elles avaient pris une part de 208 millions à cette progression pour atteindre un total d'épargne populaire de 2481,9 millions de francs.

En conclusion à cette étude des passifs des bilans bancaires, nous sommes à même d'affirmer une fois de plus — si c'était nécessaire de le faire — que notre peuple a conservé le sens de l'économie malgré la fringale de dépenses privées dont la prospérité économique est prétexte et que nos coopératives de crédit s'emploient activement à en-

courager cet esprit parmi nos populations campagnardes.

\*

Au chapitre des *actifs*, le poste principal est sans contredit celui des *placements hypothécaires* qui englobe à lui seul 33,9 % du chiffre global des bilans. Auprès des Caisses Raiffeisen, cette proportion est de 61,7 %. Elle est tout naturellement supérieure auprès des banques de crédit foncier ainsi qu'auprès des caisses d'épargne, 69,8 % dans les deux groupes. Les banques cantonales en comptent une proportion de 53,3 %, alors que les grandes banques n'arrivent qu'à 6,1 %, et les

Pour l'ensemble des banques, les placements hypothécaires atteignent 30,08 milliards de francs à fin 1964. Avec leurs 1804 millions, les Caisses Raiffeisen en détiennent 6 %, les banques cantonales 15 123 millions ou 50,3 %, les grandes banques 1886 millions ou 6,3 % (guère plus que les C. R.), les banques de crédit foncier 6071 millions ou 20,2 %, les caisses d'épargne 3377 millions ou 11,2 %, et enfin les autres banques locales 1724 millions ou 5,7 %.

Le *montant moyen des avances hypothécaires* en Suisse est de 44 108 francs. Auprès des grandes banques, il est de 74 967 fr. et



« autres banques » à 1,2 % seulement. Comme on le voit, les Caisses Raiffeisen font bonne figure dans le tableau. Appelées tout d'abord à servir le petit crédit d'exploitation, elles ont dû étendre leur service au secteur hypothécaire pour investir les fonds considérables reçus à la faveur du public. La vulgarisation de la cédule hypothécaire dans la plupart des cantons a fait le reste, ce gage idéal étant appelé à couvrir même les petits crédits d'exploitation, cela à l'avantage tout particulier de l'emprunteur. Dans l'ensemble, les Caisses Raiffeisen peuvent être considérées comme établissements de crédit foncier, leur bilan global contenant plus de 60 % des créances hypothécaires fermes.

de 48 178 auprès des banques cantonales. Constatation significative, il n'est que de 21 409 fr. auprès des caisses de crédit mutuel, celles-ci, comme organe distributeur du crédit rural, s'adressant à la clientèle de gens de modestes conditions et le gage immobilier y étant utilisé, comme nous venons de le dire, même pour la couverture de petits et moyens comptes d'exploitation. Les 88 000 postes qu'affiche, chez elles, ce secteur, caractérisent bien l'étendue de leurs services.

Le *taux moyen* des placements hypothécaires a été de 4,02 % en 1964 pour l'ensemble des banques. Il était de 3,98 % dans les banques cantonales, de 4,03 % dans les caisses d'épargne, mais de 3,94 % seulement

dans les Caisses Raiffeisen. Et pourtant, ces dernières s'adressent au secteur des petites gens, des agriculteurs souvent lourdement chargés, et octroient ainsi, dans une plus large mesure des prêts hypothécaires de rang postérieur.

Sur un total de 33 964 millions de prêts hypothécaires des banques suisses, 31 596 millions ou 93,3 % sont des créances hypothécaires dont le montant ne dépasse pas les deux tiers de la valeur vénale du gage immobilier. Dans les Caisses Raiffeisen, cette proportion (93,08 %) est légèrement inférieure à la moyenne suisse.

Sur les 31 596 millions de prêts hypothécaires de premier rang, 11 192 millions ou 33,05 % sont des créances amortissables. Les unes — la moitié environ — sont soumises à un amortissement fixe convenu, les autres à l'amortissement par annuités, c'est-à-dire dont l'intérêt et l'amortissement représentent un pourcentage constant de la dette initiale. Plus la dette diminue, plus l'amortissement croît en fonction de la réduction du montant destiné aux intérêts. Par principe, les Caisses Raiffeisen veillent à l'amortissement des dettes hypothécaires ou autres, pour alléger les charges des sociétaires-débiteurs.

Dans les actifs, deux postes peuvent encore nous intéresser. Tout d'abord les *comptes courants débiteurs et prêts à terme*, ce que nous appelons le crédit d'exploitation. Pour l'ensemble des banques, leur montant s'élevait à 26 921 millions de fr. à fin 1964, dont 326 millions concernent les Caisses Raiffeisen. Enfin, les *avances aux collectivités de droit public* atteignent 3290 millions de fr., dont 285 millions sont accordés par les caisses de crédit mutuel. Logiquement, les banques cantonales s'en réservent la grande part, 2098 millions, les grandes banques seulement 409 millions.

\*

Pour conclure cette analyse succincte d'une volumineuse statistique, nous faisons encore un rapide commentaire du *compte de profits et pertes* en ce qui concerne spécialement le rendement.

Il est caractéristique de constater la part modeste du *bénéfice brut* des banques suisses que se réservent les caisses de crédit mutuel. Sur les 1480,6 millions de fr. qui ont été réalisés, seulement 20,8 millions leur reviennent, soit 1,4 %, alors qu'elles détiennent 3,3 % du total des bilans, pendant que les grandes banques s'en octroient 47,4 % (pour 34,9 % du chiffre global des bilans), les banques cantonales 19 % (31,9 %), les banques locales 11,2 % (15,7 %), les caisses d'épargne 2,9 % (5,4 %) et les « autres banques » 18,1 % (8,8 %).

Il y a lieu de faire remarquer encore que, chez les Caisses Raiffeisen, 93,4 % du bénéfice brut provient de la perception des inté-

rêts ; chez les banques cantonales, cette proportion est de 53,9 %, chez les caisses d'épargne 57,5 %, chez les grandes banques, seulement 37,2 %. En revanche, si les Caisses Raiffeisen effectuent leurs opérations d'épargne et de crédit contre taux nets, à l'exclusion de toute commission, cette possibilité de gain se chiffre à 15,6 % du bénéfice brut chez les banques cantonales, à 29,6 % chez les grandes banques et même à 38,4 % chez les « autres banques ». Seules, les caisses d'épargne font preuve de plus de modestie en ne prélevant des commissions que dans la proportion de 6 % du bénéfice brut.

Dans le même ordre d'idées, la proportion du bénéfice net par rapport au bénéfice brut est plus forte chez les Caisses Raiffeisen que dans tous les autres groupes de banques. Chez elles, le bénéfice net représente 41,7 % du bénéfice brut, tandis que chez les banques cantonales, cette proportion n'est que de 31,2 % et même 23,1 % seulement chez les grandes banques (moyenne suisse : 27 %). Leur raison d'être étant de « servir d'abord », avant de se servir, les Caisses Raiffeisen compressent le plus possible leurs *frais d'administration*, ceux-ci ne représentant que 0,39 % du total du bilan, alors que la moyenne suisse est de 1,07 %.

Du *bénéfice net* total de 399,3 millions de francs de l'ensemble des banques, 211,1 millions ou 52,3 % ont été affectés au versement au capital social (dividende), 162,1 millions ou 40,5 % aux réserves, 9,6 millions ou 2,4 % aux institutions de prévoyance, et

## Quanta mutatio rerum!

Oui, que de changements intervenus dans notre agriculture en l'espace de ces brèves dernières années.

C'est le 3<sup>e</sup> rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la situation de l'agriculture suisse et la politique agricole de la Confédération qui le dit et en apporte la preuve dans une étude particulièrement bien documentée.

Ces changements se nomment : régression de la population agricole, diminution du nombre des exploitations, accompagnée d'une augmentation de la surface moyenne exploitée, mécanisation rapide des entreprises, application d'innovations techniques et de moyens sans cesse perfectionnés, accroissement sensible de la productivité et, finalement, apparition de nouvelles formes d'organisation, tant à l'échelon de la production qu'à celui du placement des produits.

Grâce à Dieu, malgré ces transformations de structure, notre agriculture a heureusement conservé le type d'exploitation fami-

liale. Elle ne connaît ni le kolkhoze, ni le sovkhoe, ni la forme de l'entreprise industrielle avec prolétariat agricole qui est le pire de tous les prolétariats.

Autre remarque fort intéressante : le nombre des paysans a pu diminuer, le volume de notre production agricole n'a cessé, lui, d'augmenter. Ce qui est tout à l'honneur de ceux qui restent fidèles à la terre.

le reste aux tantièmes, aux divers et aux reports à nouveau. Chez les Caisses Raiffeisen, le bénéfice net se répartit uniquement entre le paiement de l'intérêt aux parts sociales fixé statutairement à 5 % au maximum — alors que la moitié du capital social de l'ensemble des banques est rétribué à raison d'un dividende supérieur à 8 % — et le versement aux réserves, c'est-à-dire que 12,5 % seulement du bénéfice net revient aux sociétaires comme dividende rétribuant leur participation, tandis que le reste, soit 87,5 %, s'en va intégralement au renforcement des réserves, dont la fonction consiste à rendre possible l'amélioration successive des conditions d'intérêt spécialement celles des débiteurs, et à alléger l'engagement solidaire des sociétaires.

Les coopérateurs raiffeisenistes suisses doivent trouver une satisfaction dans la constatation que « leurs » Caisses locales tiennent une place honorable dans cette statistique officielle de l'activité bancaire du pays. Bien que leurs institutions d'entraide et d'auto-financement n'y participent en chiffre absolu que dans une proportion modeste, elles n'en réalisent pas moins pleinement les objectifs assignés par les pionniers : être pour nos communes rurales le centre collecteur de de l'épargne populaire et l'office distributeur d'un crédit avisé, avantageux et bien adapté aux besoins et possibilités individuels, de manière que l'argent utilisé assure la promotion de la personne humaine.

Fx.

liale. Elle ne connaît ni le kolkhoze, ni le sovkhoe, ni la forme de l'entreprise industrielle avec prolétariat agricole qui est le pire de tous les prolétariats.

Autre remarque fort intéressante : le nombre des paysans a pu diminuer, le volume de notre production agricole n'a cessé, lui, d'augmenter. Ce qui est tout à l'honneur de ceux qui restent fidèles à la terre.

## Part de la population agricole dans la population totale

Voir tableau haut de page 49

Les résultats des recensements indiquent que la part de la population agricole dans la population totale a diminué annuellement de 0,5 % en 1950 et 1960, pour s'établir à 11,4 % en 1960 ; aujourd'hui, elle ne représente très probablement plus que 9 à 10 %.

Années	Population totale	Dont population agricole	
		en chiffres absolus	en % de la population totale
1920	3 880 320	955 000	24,6
1930	4 066 400	867 000	21,1
1941	4 265 703	866 788	20,3
1950	4 714 992	767 891	16,3
1960	5 429 061	620 700	11,4

## Nombre et grandeur des exploitations

En déduisant les exploitations de moins de 3 hectares, ainsi que certaines exploitations tout à fait spécialisées de l'aviculture, de l'exploitation des porcs, de la viticulture et d'autres branches de culture spécialisée intensive, il reste environ 97 000 exploitations d'une superficie totale de 874 000 hectares, d'après la statistique établie en 1955. Depuis lors, le nombre des exploitations a toutefois continué de diminuer parallèlement à celui des agriculteurs indépendants ; selon une estimation, il doit s'agir de 15 000 à 20 000 unités pour ce qui est des domaines exploités par des personnes tirant leur revenu principal de l'agriculture.

Si le nombre des exploitations de plus de 3 hectares est de 97 000, celui des exploitations de moins de 3 hectares est de 109 000 environ. Force est donc de reconnaître que notre régime agraire reste celui de la petite propriété, la moyenne des exploitations de plus de 3 hectares étant de 9 hectares.

## Chronique économique et financière Du rapport annuel de la Banque nationale

La Banque nationale a publié son rapport traitant de l'économie du pays et de son évolution en 1965. Il vaut la peine d'en citer quelques extraits les plus significatifs, les uns intégralement, les autres sous forme résumée. Faisant un tour d'horizon sur tous les secteurs en liaison surtout avec la mise en œuvre des mesures antisurchauffe à laquelle elle a pris une part active, son rapport constate tout d'abord que « l'expansion de l'économie suisse s'est nettement relâchée ». Ce ralentissement tient en partie aux arrêts fédéraux : le resserrement du marché de l'argent et des capitaux a agi comme un frein efficace. D'autre part, l'évolution de la conjoncture à l'étranger a aussi exercé une influence modératrice, qui s'est traduite pour notre industrie par une baisse des entrées de commandes.

## Mécanisation de l'agriculture

Elle est très forte. Qu'il suffise de citer les quelques chiffres suivants : en 1955, l'agriculture disposait de 29 709 tracteurs à quatre roues et 66 000 en 1964.

Dans les exploitations tenant une comptabilité, le capital machines et instruments a passé de 869 fr. par hectare en 1951 à 1396 francs en 1963.

## Rendement brut de l'agriculture

Il s'est accru de manière appréciable au cours de ces dernières années. En 1964, il atteignait approximativement 3,6 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente.

## Formation professionnelle

Le rapport du Conseil fédéral donne une place de choix à tout ce qui se rapporte à la formation professionnelle des jeunes agriculteurs, aux conseils techniques, aux exploi-

tants, comme aussi à la recherche dans tous les secteurs de l'agriculture, aussi bien pour la production animale que végétale.

Un artisan ne peut s'installer que moyennant une connaissance contrôlée de son métier. La loi y pourvoit pour la protection de la clientèle, mais aussi de la corporation. Même le fils du patron doit subir l'épreuve officielle qui constatera ses capacités.

Rien de tel en agriculture, où le fils de paysan est censé avoir acquis le métier sur le domaine paternel. C'est ainsi que se perpétue la routine.

Aujourd'hui, heureusement, la moitié environ des jeunes gens qui assurent la relève d'un domaine ont fréquenté une école d'agriculture. Ce taux est évidemment encore insuffisant. Mais il est tout de même significatif que, sans être obligé de passer par une école d'agriculture pour reprendre un domaine, il y ait tout de même la moitié de nos jeunes agriculteurs qui s'y astreignent.

Le service de vulgarisation remédie, dans une certaine mesure, au manque de formation de base en mettant à la disposition de l'agriculture des conseillers itinérants, très au courant de l'évolution des techniques de la branche et fort attentifs aux problèmes de gestion, de productivité et de rentabilité, par quoi tout commence et à quoi tout doit aboutir.

« C'est par l'esprit que tout commence », disait le philosophe Jacques Maritain que je citais lors de mon dernier article. « Savoir, c'est pouvoir », dit le proverbe.

C'est vrai. Plus l'agriculture disposera d'hommes professionnellement compétents, mieux elle dominera l'évolution dans laquelle elle est emportée. *abbé Crettol.*

chérissenement semble bien avoir échoué. Or, c'est bien de celle-ci qu'il importait avant tout. La Banque nationale explique cet échec — que nous voudrions seulement provisoirement — de la façon suivante :

« Cette évolution s'explique en partie par le fait que des conditions atmosphériques défavorables ont nui à l'agriculture — non seulement en Suisse mais encore dans d'autres pays d'Europe — ce qui a fait monter fortement les prix agricoles. En outre, des augmentations de loyers, motivées par la hausse des taux hypothécaires ou consécutives à la substitution du régime de la surveillance à celui du contrôle des loyers, ont eu une forte incidence sur l'indice des prix à la consommation. Indépendamment de cela, il s'est avéré, comme on l'avait déjà observé dans d'autres pays, qu'un fléchissement général de la conjoncture n'empêche pas les coûts et les prix de monter si les dépenses publiques s'accroissent de façon excessive, si la

pénurie de main-d'œuvre favorise les revendications de salaires et si, de surcroît, un déséquilibre subsiste entre l'offre et la demande dans certains secteurs importants, comme le marché du logement, par exemple. Dans ces conditions, les hausses de coûts peuvent sans difficulté être reportées sur les consommateurs. Enfin, le principe de la parité des revenus, dont bénéficie notre agriculture, a rendu nécessaire un ajustement graduel des prix agricoles.»

Ne peut-on pas déduire de la hausse du coût de la vie que la lutte contre le renchérissement n'a pas été menée sur tous les fronts qu'il aurait fallu attaquer. Nous songeons notamment aux dépenses publiques excessives et à la détérioration des comptes de la Confédération et de la plupart des cantons et des communes. Nous citons, à ce propos, le passage du rapport de la Banque nationale:

« La demande de biens et de services du secteur public a ainsi considérablement grossi, ce qui ne pouvait que contrecarrer les effets des facteurs de stabilisation qui se sont manifestés dans les autres secteurs. L'accroissement des investissements des collectivités de droit public et l'augmentation de leurs dépenses courantes, causée surtout par la hausse des traitements, ont fait que la progression des dépenses publiques a été plus rapide que celle du produit national. Les recettes des collectivités publiques n'ont pas pu augmenter non plus au même rythme que les dépenses. Ainsi, un nombre croissant de communes, de cantons et la Confédération ont présenté des budgets déficitaires qui constituent des foyers d'inflation. En outre, les cantons et les communes ont recouru davantage au marché des capitaux.»

Ce danger est d'autant plus grave que, dans l'immédiat, le resserrement du marché des capitaux peut lui-même contribuer au renchérissement en faisant monter les taux d'intérêts et les loyers. A propos de la hausse des loyers, ce n'est qu'en remédiant à la pénurie de logements qu'on pourra la freiner de façon durable. Mais nous avons bien peur que la hausse des taux d'intérêts freine, au contraire, la construction de logements. Voici d'ailleurs un passage du rapport sur ce sujet: « Sans doute, cette hausse, qui a eu un effet modérateur sur la conjoncture, n'a pas été sans influencer la construction de logements, étant donné que les charges des propriétaires d'immeubles ont augmenté et qu'il a fallu tenir compte de cette augmentation dans le calcul du rendement et des loyers des immeubles projetés. On a toutefois accordé à la hausse de l'intérêt une importance beaucoup trop grande par rapport aux autres facteurs du renchérissement de la construction et de la diminution des projets de logements. Un autre élément a joué à cet égard un rôle bien plus grand: le maître de l'œuvre et ses bail-

leurs de fonds ont dû se préoccuper davantage que les années précédentes du risque de ne plus pouvoir louer leurs nouveaux appartements grevés de loyers élevés, d'autant plus qu'une certaine saturation est apparue dans différentes régions pour les appartements chers. En outre, la hausse plus lente du coût de la construction et la stabilisation progressive des prix des terrains ne permettaient plus de tabler sur la revente avec bénéfice des immeubles terminés. Les causes essentielles de la diminution des projets de construction de logements n'étant pas d'ordre monétaire, il eût été faux de vouloir soutenir la production de logements par un accroissement artificiel de la masse monétaire et du volume du crédit.»

Il y a pourtant un autre facteur qui peut faciliter le financement de la construction de logements: c'est l'accroissement de l'épargne bancaire. Effectivement, on a constaté un afflux considérablement accru de fonds auprès des banques sur livrets d'épargne et de dépôts ainsi que sur bons de caisse. Pour les établissements tenus de remettre des situations mensuelles à la Banque nationale, l'augmentation de ces ressources a été de 780 millions de fr. supérieure pour les onze premiers mois de 1965 par rapport à la même période de l'année précédente. A propos de cette évolution, le rapport de la Banque nationale observe ce qui suit:

« La hausse de l'intérêt a été certainement une des causes essentielles de l'augmentation des dépôts d'épargne, des placements en obligations de caisse comme d'ailleurs de toute

l'épargne en général. L'accroissement des fonds de tiers à moyen et à long terme a, il est vrai, résulté aussi du passage dans d'autres postes du bilan de certains fonds à vue ou à court terme déjà déposés dans les banques. Enfin, il a tenu également à la stagnation des ventes de parts de fonds de placement et au retour aux formes traditionnelles de l'épargne bancaire.»

Et le rapport déclare encore:

« En intervenant avec souplesse sur le marché, la Banque nationale est parvenue à empêcher les taux d'intérêts de varier brusquement. En particulier, l'adaptation du programme des émissions à la capacité du marché a permis de limiter la hausse de l'intérêt des emprunts par obligations. De même, le taux des premières hypothèques appliqué par les principales banques qui pratiquent le crédit foncier n'a subi dans l'ensemble qu'une hausse modérée.»

Nous concluons ces commentaires tirés du rapport de la Banque nationale, par une note optimiste en disant que la spéculation sur les terrains et sur les bâtiments a pour ainsi dire disparu. Les prix des terrains, dont la hausse rapide avait constitué pendant des années un facteur d'inflation, se sont stabilisés. Ils ont même tendu à baisser en dehors des grandes agglomérations. Il y a donc du mieux sur le marché immobilier. Ajoutons encore, dans le même ordre d'idées, que la concurrence dans l'industrie du bâtiment a freiné la hausse du coût de construction: des adjudications ont eu lieu à des prix moins élevés que l'année précédente. Fx.

## De tout un peu

### Le commerce extérieur de la Suisse en 1965

Le commerce extérieur suisse a atteint en 1965 de nouveaux records tout en témoignant d'une nette tendance au rétablissement de l'équilibre. Il faut remonter à 1958 — qui avait marqué un fléchissement conjoncturel — pour trouver un taux de croissance plus faible de nos achats à l'étranger, et l'augmentation relative des ventes n'avait plus été aussi élevée depuis 1951. Les importations se sont établies à 15 926,4 millions

de francs, excédant de 2,5 % le niveau de 1964, et les exportations à 12 861 millions de francs (+ 12,2 %). Une année auparavant, l'accroissement avait été de 11,1 % aux entrées et de 9,8 % aux sorties. Le solde passif de la balance commerciale, qui se fixe à 3 065,4 millions de francs, est inférieur de 25 % à celui de 1964. Une réduction du déficit de nos échanges avec l'étranger ne s'était plus produite depuis 1958.

### Evolution de la balance commerciale

Année	Importation		Exportation		Solde passif Millions de francs
	Tonnes	Millions de francs	Tonnes	Millions de francs	
1962	19 154 404	12 985,5	1 332 320	9 579,9	3 405,6
1963	21 298 812	13 989,4	1 583 315	10 441,7	3 547,7
1964	21 891 647	15 540,8	1 776 390	11 461,6	4 079,2
1965	22 707 970	15 926,4	2 047 304	12 861,0	3 065,4

## Le bénéfice des CFF en 1965

L'excédent d'exploitation des CFF a diminué de 5 millions de francs en 1965 par rapport à l'année précédente, passant de 288,6 à 283,6 millions de fr, en raison de l'augmentation plus rapide des dépenses. Les produits d'exploitation ont en effet augmenté de 33,9 millions, atteignant 1417,2 millions de fr., alors que les dépenses se sont accrues de 38,9 millions de fr. et se sont élevées à 1133,6 millions de francs.

## Un Romand directeur général de la Banque nationale suisse

Le Conseil fédéral a nommé M. Alexandre Hay, originaire de Genève, membre de la direction générale de la Banque nationale suisse et chef du 2<sup>e</sup> département, c'est-à-dire du siège de Berne. M. Hay, qui exerce ses nouvelles fonctions depuis le 1<sup>er</sup> avril, succède à M. Roccardo Motta, vice-président de la direction générale, qui avait donné sa démission pour la fin de mars. La Banque nationale se compose de trois départements dirigés chacun par un directeur général : le premier, à Zurich, par M. Walter Schwegler, président du directoire ; le second, à Berne, par M. Alexandre Hay, et le troisième, à Zurich, par M. Max Iklé. Le président du comité du conseil de la Banque nationale est M. Brenno Galli, conseiller national, de Lugano.

## Détente sur le marché du logement

Dans les communes de plus de 2000 habitants, le recensement des logements vacants a lieu chaque 1<sup>er</sup> décembre. On possède maintenant les principaux résultats du dernier décompte en ce qui concerne les villes importantes. Comparativement à l'année 1964, on constate une augmentation notable du nombre des logements vides. Il se peut que la moyenne pour l'ensemble de la Suisse atteigne 4 ‰, et que ce taux soit même dépassé. Selon la Commission fédérale du logement, il faudrait que le taux atteigne 5 ‰ pour que l'on puisse parler d'un équilibre du marché du logement. Mais en fait, les résultats varient considérablement d'une ville à l'autre.

## 14 339 fabriques en Suisse

L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT) a placé, en 1965, 337 entreprises industrielles sous le régime de la loi sur les fabriques, tandis que 253 entreprises s'en trouvaient dispensées. Vingt-et-une fabriques ont été comptées comme placées sous la loi et dispensées de celle-ci, du fait qu'elles ont changé de canton. Le

nombre des entreprises soumises à la loi sur les fabriques a augmenté de 84, pour atteindre 14 339. L'année précédente le nombre des fabriques avait augmenté de 316, pour atteindre 14 255. Selon les groupes, l'indus-



## Produit national

Selon une estimation de l'Union de banques suisses, la Suisse viendra, en 1966, au troisième rang mondial pour le produit na-

trie des machines, appareils et instruments vient en tête, avec 2745 (1964 : 2676) entreprises, suivie de l'industrie du bois, avec 2153 (2156), l'industrie des métaux et horlogerie avec 1801 (1771), l'industrie du vêtement et de la lingerie avec 1610 (1624) industries.

## Le fonds de compensation de l'A.V.S. dépasse sept milliards

La totalité des placements fermes du fonds de compensation s'élève, au 31 décembre 1965, à 70003 millions de francs, se répartissant entre les catégories suivantes d'emprunteurs, en millions de francs :

Confédération 193,5, cantons 1107,5, communes 993,4, centrale des lettres de gage 2129,7, banques cantonales 1362,8, institutions de droit public 42,3 et entreprises semi-publiques 1173,8.

Le rendement moyen des capitaux placés fermes est de 3,47 % à la fin décembre 1965, contre 3,44 % à la fin du premier semestre de 1965.

tional brut par habitant, derrière les Etats-Unis et la Suède. Selon ces estimations, notre produit national brut sera plus du double de ceux de l'Autriche et de l'Italie, et supérieur de 20 % à celui de l'Allemagne fédérale et de 35 % à celui de la France. Voici le produit national brut présumé par habitant des quinze principaux pays en 1966, exprimé en francs suisses :

Pays	Produit national
Etats-Unis	15 524
Suède	11 480
Suisse	11 224
Canada	10 891
Danemark	10 417
Norvège	9 784
Allemagne fédérale	9 115
Australie	8 661
France	8 065
Belgique	7 798
Pays-Bas	7 170
Grande-Bretagne	7 035
Autriche	5 603
Italie	4 755
Japon	3 760

## Parlons français

Dans le numéro de février de notre journal, nous avons pris position quant à l'usage de certains mots improprement utilisés. Notre commentaire sur le mot « protocole » nous vaut une « lettre ouverte » qui nous vient du bureau central de notre Union suisse, avec prière de la faire paraître en langue allemande. Par souci des convenances et par esprit d'équité, nous nous empressons d'accéder au désir de notre aimable correspondant. La voici donc :

« OFFENER BRIEF,

Sehr geehrter Herr Schriftleiter des « Messenger Raiffeisen »,

Im « Messenger Raiffeisen » No 2 vom Februar 1966 ist ein von Ihnen verfasster Artikel « Parlons français » erschienen. Sie stellen darin u. a. fest, dass es falsch sei, das Wort « protocole » anstelle von « procès-verbal » zu gebrauchen. Im Französischen werde nämlich « protocole » gleichgesetzt mit Anstandsregeln und mit in diplomatischen Kreisen geltenden Gepflogenheiten, während « procès-verbal » die schriftliche Niederlegung dessen bedeute, was gesagt, getan und an einer Versammlung beschlossen worden sei. So weit so gut !

Ihrer Ansicht nach soll nun aber die deutsche Sprache für diesen unrichtigen Substantiv-Gebrauch verantwortlich sein, weil sie dem Wort Protokoll eine falsche Aussage gebe.

Da befinden Sie sich allerdings im Irrtum, sehr geehrter Herr « Fx. », denn « Protokoll » kommt vom mittellateinischen Wort kollan = leimen und heisst ganz einfach das zuerst Angeleimte, die Niederschrift, die Beurkundung einer Aussage oder einer Verhandlung usw.

Darf ich Sie bitten, bei nächster Gelegenheit im « Messenger Raiffeisen » diesen Sachverhalt richtigzustellen und damit meine Muttersprache von Ihrem zu Unrecht erhobenen Vorwurf zu reinigen ?

Mit bestem Dank zum voraus und mit freundlichem Gruss.

PK. »

Nous louons la réaction de notre ami « PK » qui n'a pas d'autre souci que celui de témoigner son amour pour sa langue maternelle et d'en faire respecter les droits. Notre intention n'est aussi que celle de défendre la pureté de la langue française en luttant contre l'usage abusif du mot « protocole » comme synonyme de « procès-verbal » et de prier nos correspondants occasionnels de veiller au respect de la propriété de ces deux termes. Notre manière de voir se trouve d'ail-

leurs confirmée par le dictionnaire Larousse qui relève également l'origine grecque du mot « protocole ».

Nous nous couvrons enfin de l'avis que vient de nous donner M. C. Bodinier, journaliste à Neuchâtel, président de la section suisse de l'Association internationale des journalistes de langue française et rédacteur principal du bulletin mensuel « Défense du français ». M. Bodinier nous écrit :

« En plus du sens que vous mentionnez dans votre rubrique du « Messenger Raiffeisen » (voir No 2 - 1966, page 29. Réd.), *protocole* désigne, selon Robert : « Actes, registre portant les résolutions d'une assemblée, d'une conférence internationale ; document diplomatique constituant le procès-verbal d'une réunion, le texte d'un engagement. » (Exemple : le Protocole de Genève.)

## Nouvelles des Caisses affiliées

### Assemblées générales ordinaires

FONTENAIS (Jura)

L'assemblée de la Caisse de crédit mutuel s'est déroulée le samedi 26 février, à la Halle communale, en présence de 93 sociétaires.

Pour marquer le 40<sup>e</sup> anniversaire de la fondation, nous avons le plaisir et l'honneur d'avoir parmi nous le délégué de la Caisse centrale, M. Géo Froidevaux, rédacteur du « Messenger » et reviseur retraité.

Dans son allocution d'ouverture, le président, M. Louis Chapuis, a salué tout spécialement notre invité déjà cité, de même que les autorités communales et paroissiales qui ont bien voulu répondre à notre invitation.

Après avoir, par une minute de silence de l'assistance, honoré la mémoire de tous les membres défunts depuis la fondation, la parole est donnée au secrétaire M. Adolphe Voisard qui, par un procès-verbal toujours bien fidèle, nous fait revivre le déroulement de la dernière assemblée.

Le président de direction, dans son rapport, s'est principalement appliqué à mettre en valeur le sens de l'épargne tout en analysant les principaux faits marquants de l'année écoulée, tant pour l'économie nationale que mondiale, mais aussi la vie proprement dite de notre caisse locale.

Le caissier, M. Paul Gigon-Voisard, dans un exposé très varié qui traite de tous les problèmes posés à l'administration d'une caisse d'épargne et de crédit basée sur le système coopératif et la responsabilité solidaire illimitée des membres, cite encore les principaux chiffres qui caractérisent

» Ce sens se rapproche de celui du procès-verbal, mais ne concerne donc que le domaine diplomatique. Il n'est absolument pas correct de nommer « protocole » le procès-verbal de n'importe quelle assemblée. Le sens de « procès-verbal » est parfaitement clair : « Relation officielle de ce qui a été dit ou fait dans une réunion, une assemblée » (Robert).

» Il est vrai qu'en allemand « Protokoll » désigne aussi bien un procès-verbal qu'un protocole (et c'est justement l'influence de l'allemand qui fait commettre cette confusion en français, ainsi que vous l'avez relevé). Mais ce n'est pas une raison pour éliminer l'un des deux termes français ! »

Notre pays est en butte au brassage des langues et la Suisse romande en subit fortement l'influence. La langue française a donc besoin de défenseurs, mais ceux-ci reconnaissent les mêmes droits et les mêmes mérites à ceux de la langue de Goethe.

Fx.

le bilan et les comptes de ce 40<sup>e</sup> exercice. Il remercie tous les déposants et débiteurs de la confiance témoignée et les organes dirigeants de leur précieuse collaboration.

M. le curé Cattin, président du Conseil de surveillance, après avoir fait état des contrôles statutaires effectués lors de l'exercice, constate la parfaite gestion des affaires et par un vote unanime, l'assemblée accepte les comptes et donne décharge aux organes responsables.

M. Chappuis, président de direction, est nommé par acclamation pour une nouvelle période. Il en est de même pour M. Raymond Véya, maire, et M. Clément Daucourt au comité de direction. Malheureusement, nous déplorons la démission de M. Paul Gigon-Roy et de M. Adolphe Voisard, qui tous deux sont respectivement vice-président, président et secrétaire depuis la fondation. Ils reçoivent, en témoignage de reconnaissance, un modeste cadeau qui leur rappellera les bons moments passés à la tête de notre caisse. Pour les remplacer, par un vote unanime, et sur proposition des comités, MM. Pierre Moirandat et Pierre Voisard-Montavon sont élus par l'assemblée.

Brièvement, le caissier au moyen d'extraits des tout premiers procès-verbaux, nous fait revivre la fondation de notre caisse et cite les noms des braves pionniers de l'institution.

Le régal de tout cela fut certainement l'exposé de M. Géo Froidevaux qui se déclare enchanté d'être parmi nous où il retrouve bien des figures connues.

Passant en revue, tour à tour, toutes les activités, les responsabilités des organes dirigeants et des membres, les bienfaits et les risques de toute entreprise basée sur le système coopératif, il a su tenir en

halaine toute l'assistance par sa parole simple et cordiale.

Il nous apporte le salut et les remerciements de l'Union et se dit enchanté de cette belle assemblée qui laisse bien augurer de l'avenir de notre caisse. Merci, M. Froidevaux, de votre présence et de vos encouragements.

Après le paiement de l'intérêt aux parts sociales, nous avons le plaisir de déguster une copieuse assiette de jambon, servie par la famille Ritz, et c'est ainsi que se termine cette belle assemblée jubilaire.

P. G.-V.

#### SAINT-LEGIER VD

Jeudi 24 février, devant quelque quatre-vingts sociétaires, M. Pierre Rivier, président du Comité de direction, a dirigé les débats de la 20<sup>e</sup> assemblée générale de la caisse de Saint-Légier.

En début d'assemblée, après les saluts d'usage, le président exprima toute la joie qu'il ressentait en présidant cette réunion des raiffeisenistes locaux, évoqua leurs modestes débuts et se plut à relever le cran et l'enthousiasme des promoteurs dont plusieurs sont toujours de fidèles sociétaires.

En effet, forte actuellement de 118 membres, la caisse remplit pleinement les buts recherchés par les fondateurs, soit l'argent du village restant au village.

Maintenant le bilan dépasse largement le million, le fonds de réserve se monte à 45 300 francs, les déposants sont toujours plus nombreux et, preuve de vitalité, le caissier, M. Albert Chabloz, a effectué, en 1965, quelque 1500 opérations. Tous les sociétaires ont versé les cent francs supplémentaires des parts sociales, votés en 1964, lors de l'assemblée générale, état de fait des plus réjouissants, preuve convaincante du bel esprit qui les anime.

Deux membres du Comité de direction, MM. Marcel Chevalley et Arnold Chuard, sont réélus pour 4 ans.

Les sociétaires désignent ensuite M. André Dupraz, scieur et marchand de bois, pour succéder, au sein du Conseil de surveillance, à M. Pierre Huser, qui se retire après nombre d'années de collaboration, puis choisissent M. Léon Claude comme président du dit conseil.

Après l'assemblée, M. Albert Cardinaux relata, avec force clichés en couleurs à l'appui, le voyage qu'il effectua tout récemment au Canada.

Grand voyageur, fin observateur, causeur admirable, l'orateur n'eut aucune peine à captiver l'auditoire en évoquant ses souvenirs sur quelques régions de ce vaste territoire, dépassant notre vieux continent en superficie, pays où les distances ne comptent pas, pays aux étés brûlants et aux hivers terribles quand souffle le sinistre blizzard.

M. Cardinaux, fort applaudi, fut remercié comme il le méritait, puis, comme en terre vaudoise, tout finit autour d'un verre de petit blanc, on ne faillit pas à la coutume...

G. R.

#### CERNIAT FR

Dimanche 13 février, avait lieu l'assemblée générale ordinaire de la Caisse

de crédit mutuel de Cerniat. A l'encontre de la plupart des assemblées annuelles qui se suivent et se ressemblent, à quelques chiffres près, celle de cette année a revêtu un caractère particulier. Elle marquait, en effet, le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en fonction, comme caissier, de M. Basile Dessibourg, actuellement instituteur retraité. Il succéda, en 1926, à feu M. l'abbé Amédée Jaquet, ancien curé, qui quitta la paroisse de Cerniat pour celle de Vallorbe.

Depuis, après ses huit premières années d'existence, notre petite banque villageoise n'a cessé de prospérer. D'un roulement de quelques centaines de mille francs à l'époque, elle est arrivée, en 1965, à un roulement de près de 2,5 millions de fr., avec 120 sociétaires. Bien sûr, les circons-

sier. Il lui exprima toute sa gratitude pour l'excellence de son travail, gratitude concrétisée par un beau et généreux cadeau. M. Dessibourg, très touché de cette manifestation de sympathie à son égard, remercia chaleureusement le président, les comités et toute l'assemblée, heureux qu'on ait bien voulu inviter sa famille pour la circonstance.

Une assiette froide, bien arrosée, donna un petit air de fête à cette assemblée où chacun forma le vœu de voir de longues années encore dans ses fonctions le caissier jubilaire. Car il est, en effet, selon l'expression anglaise, « the right man in the right place ».

E. A.



tances, la période actuelle de haute conjoncture y sont pour quelque chose, pour beaucoup même. Mais le caissier a certainement sa part de mérite dans ce développement. Comme les réviseurs de St-Gall se plaisent à le faire reconnaître, M. Dessibourg fut toujours un caissier modèle, inspirant une entière confiance. Ainsi que devait le dire dans son discours, M. le curé-doyen Jean Murith, président du Comité de surveillance, en tant que caissier, il mérite une couronne de lauriers frangés or.

Aussi, après avoir liquidé tous les tracanda, le président du Comité de direction, M. Louis Meyer, se fit un plaisir et un devoir de relever les qualités d'ordre, de ponctualité et d'exactitude de son cais-

#### BOECOURT (Jura)

L'assemblée annuelle de la caisse a eu lieu samedi soir, 19 février, au Restaurant de l'Ours, en présence d'une soixantaine de membres. Le président, M. Gaston Bourquard, ouvrit l'assemblée en rendant hommage à M. l'abbé Antoine Montavon, ancien curé de la paroisse, qui a fondé la caisse il y a 44 ans, à M. Joseph Frésard, ancien membre, ainsi qu'à Mme Géo Froidevaux, l'épouse de notre ancien caissier. L'assemblée se leva pour honorer leur mémoire.

Après la lecture du procès-verbal très bien tenu par M. Marc Meyer et qui fut accepté tacitement, le président releva l'activité croissante de la caisse au cours

de ce 43<sup>e</sup> exercice, et il adressa de vifs remerciements au caissier, à son épouse, à ses collaborateurs ainsi qu'à tous les membres pour la confiance qu'ils témoignent à cette institution. Puis il fit un tour d'horizon de l'année écoulée et lança un appel à une épargne accrue pour aider les débiteurs.

Le caissier, M. Xavier Stékoffer, présenta le rapport financier : le bilan se monte à 1 554 287 fr., les 407 carnets d'épargne totalisent 988 936 fr., alors que les obligations se montent à 160 000 fr. Le roulement, qui a nécessité 839 opérations, s'élève à 3 147 841 fr. Les prêts hypothécaires se montent à 950 459 fr. et les prêts aux communes à 101 000 fr. Avoirs à la caisse centrale : 437 635 fr.

M. l'abbé Barthoulot, président du Conseil de surveillance, se plut à relever l'excellente gestion de la caisse et il insista sur le fait que cette institution est une organisation d'entraide et que sa situation est des plus réjouissantes. En terminant, il proposa à l'assemblée le taux de l'intérêt de la part sociale à 5 % et il demanda l'acceptation des comptes, ce qui fut fait à l'unanimité.

Après le versement de l'intérêt de la part sociale, M. Maurice Lachat, de Courrendlin, nous présenta plusieurs films de choix : « Antarctique », « Brevet de pilote No 1 », « La Traversée de la Manche par Blériot », un film de Boécourt : « 50 ans de Sacerdoce de Mgr Bourquard », « Le Marché-Concours à Saignelégier » et un « Concours international de ski au Locle (saut de 79 m.) ».

C'est par une collation très bien servie par la famille Jobin que se termina cette soirée.

G. B.

#### ECHALLENS VD

La 52<sup>e</sup> assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel d'Echallens s'est tenue le mercredi 16 février 1966, à l'Hôtel des Balances. Une septantaine de sociétaires, parmi lesquels nous avons relevé avec plaisir la présence de plusieurs dames, a pris part aux débats statutaires, rondement menés par M. Paul Nicod, président du comité de direction.

Le procès-verbal de l'assemblée de 1965 — un chef-d'œuvre de concision — est présenté par M. Ernest Favre, secrétaire dévoué et consciencieux ; puis l'assistance écoute avec un très vif intérêt le rapport de l'année écoulée, tant sur le plan économique général que sur le plan local et celui de la caisse en particulier. 1965 a été une année prospère pour notre banque locale qui a vu son cercle d'activité s'élargir encore. Comme il se doit, le caissier Robert Allaz, commente en chiffres le résultat de l'exercice, qui se résume comme suit : bilan 1 421 000 fr., roulement 2 351 000 fr., bénéfice 5443 fr., sociétaires 113 membres.

Il appartient ensuite au Conseil de surveillance, par la bouche de son président, M. Marcel Grognez, de rapporter sur la gestion et les comptes ; il atteste que les chiffres publiés sont conformes à la comptabilité et adresse ses remerciements au

Comité de direction pour son travail sage et prudent et au caissier et à sa remplaçante pour l'accomplissement ponctuel de leurs tâches. Et c'est par un vote unanime que les sociétaires ratifient les conclusions de ce rapport circonstancié, rédigé avec compétence.

Les élections appellent le renouvellement du mandat de MM. Paul Nicod, président et Charles Weinmann au Comité de direction et de M. le préfet Maendly et de M. le curé Favre au Conseil de surveillance ; l'assemblée applaudit à la réélection de ces dirigeants dévoués qui œuvrent depuis plusieurs années aux responsabilités de la caisse locale.

L'ordre du jour étant épuisé, place est faite au personnel de Mme et M. Meyer qui sert à chacun une plantureuse assiette froide, arrosée d'un vin généreux qui met l'assistance en liesse. Le paiement de l'intérêt de la part sociale est aussi un moment très agréable qui fait dire à une participante que c'est un jour faste... (même sans bricetels.) Les langues se délient, les bons mots fusent de part et d'autre, et c'est presque à regret que l'on se sépare, non sans oublier de se souhaiter à l'année prochaine.

R. A.

#### COURTEMAICHE (Jura)

Bien que plusieurs d'entre eux s'étaient fait excuser, près de 70 membres, dont un tiers de dames, étaient présents à la salle communale, en ce samedi 26 février, lorsque le président Henri Gatherat ouvrit la 8<sup>e</sup> assemblée générale, par les souhaits de bienvenue.

Pour son premier procès-verbal, qui fut accepté sans modification, notre nouveau secrétaire Raymond Lièvre montra qu'il était à la hauteur de sa tâche.

Analysant la situation économique en général et l'activité de notre petite banque locale en particulier, le président encouragea vivement les sociétaires à manifester l'esprit d'épargne dans leur milieu familial. Après avoir remercié ses collaborateurs, il pria l'assemblée de se lever pour une minute de silence, pour honorer la mémoire d'un membre fondateur disparu durant l'année.

A son tour, le caissier Jos. Ackermann brossa la situation financière de la caisse en commentant tous les chiffres du bilan, dont voici les principaux : épargne, 1 315 654,80 fr. ; obligations, 345 600 fr. ; prêts hypothécaires, 1 187 573,65 fr. ; prêts gagés, 55 960 fr. ; crédits en compte courant, 287 990 fr. ; avoir à l'Union, à terme, 280 000 fr. ; en parts sociales, 12 000 fr. ; bénéfice, 4318 fr. ; bilan, 1 875 852,25 fr. ; roulement, 6 432 809,37 fr. en 1231 opérations.

M. Charles Maillard ayant démissionné, c'est M. Raymond Froidevaux, vice-président qui fit le rapport du Conseil de surveillance et proposa l'approbation des comptes tels que présentés.

Puis deux membres furent acclamés pour entrer, l'un au Comité de direction, et l'autre au Conseil de surveillance, soit MM. Willy Krähenbühl et Jean Theurillat.

Personne n'utilisant plus le tractandum des divers, le caissier invita les sociétaires à venir toucher la pochette renfermant les intérêts de la part sociale. Sur quoi, le président leva la séance en invitant les membres à se retrouver chez « Maxime », où le comité avait fait préparer une excellente assiette.

J. A.

#### BUIX (Jura)

Samedi soir, 26 février, au Restaurant du Cheval-Blanc, a eu lieu l'assemblée annuelle de la Caisse de crédit mutuel de notre village. 75 sociétaires étaient présents.

Après les souhaits de bienvenue du président et la nomination de deux scrutateurs, lecture fut donnée du procès-verbal de l'assemblée précédente, adopté sans commentaire. Puis le président du Comité de direction exposa son rapport sur l'exercice 1965. Il ne put que constater le bon état de santé de notre organisme de crédit auquel la population accorde sa confiance. Puis, procédant à une analyse succincte de la situation financière de notre pays en 1965, il constata également que les arrêtés du gouvernement avaient apporté un cran d'arrêt à ce que l'on appelle communément la surchauffe, en provoquant une raréfaction des capitaux et en stoppant la spéculation foncière, facteurs agissant fortement sur la spirale des prix avec, comme conséquence directe, la diminution du pouvoir d'achat du franc.

Si dans l'industrie et la construction, des réajustement de salaires eurent lieu afin de compenser la hausse du coût de la vie, il ne semble pas que le revenu paysan ait suivi la même progression. Nous avons dû, en fonction de la conjoncture générale et spécialement de la raréfaction de l'argent, augmenter les taux d'intérêts offerts et dus, afin que les placements que peuvent faire nos concitoyens n'émigrent pas vers d'autres cieux.

Le caissier fit ensuite son rapport sur la situation financière. L'exercice 1965 se solde avec un bénéfice de 4168 fr., en légère baisse sur celui de l'année précédente. Le mouvement des fonds atteint 3 716 044 fr., en 1581 opérations. Le montant du bilan est de 1 889 589 fr., cependant que la somme de 1 342 618 fr. s'inscrit sur 384 carnets d'épargne, auxquels s'ajoutent 262 000 fr. d'obligations. Les réserves au 31 décembre 1965 atteignent 72 503 fr.

Le président du Conseil de surveillance dit sa grande satisfaction d'avoir constaté l'excellente tenue des livres et demande à l'assemblée d'accepter les comptes de 1965. Ils sont adoptés à l'unanimité. Puis, donnant quelques explications au sujet de bruits tendancieux circulant dans le village sur l'administration de la caisse, il demanda à l'assemblée de ne leur accorder que la valeur que peuvent retenir des ragots de concierge.

Le paiement de l'intérêt des parts sociales effectué, il fut servi à chacun une collation copieuse offerte par la caisse, la soirée s'achevant dans une ambiance des meilleures.

M. F.

## CHAMOSON VS

La Caisse de crédit mutuel locale a tenu sa 32<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire le 24 février 1966, à la Salle Concordia. Les 136 sociétaires présents furent chaleureusement salués par le président et chaudement félicités pour l'intérêt qu'ils portent à leur propre établissement financier.

Cette assemblée s'est déroulée sous le signe de la reconnaissance témoignée à trois fidèles dirigeants, MM. Denis Carrupt, Gaston Giroud et Lucien Gaist. Les deux premiers sont en fonction depuis la fondation de la caisse ; M. Carrupt fut membre du Comité de direction et vice-président depuis 20 ans ; M. Giroud remplit la fonction de secrétaire durant 16 ans, puis celle de caissier autant habile que dévoué. Le troisième, M. Gaist, fut durant 11 ans membre du Conseil de surveillance, puis compétent président du Comité de direction durant 20 ans. Une telle somme de dévouement se doit d'être relevée. Et l'événement fut marqué par la remise à chacun d'un magnifique cadeau sous la forme d'un plateau dédié que l'Union centrale de Saint-Gall offre à tous les dirigeants pour 30 ans de loyaux services à la cause Raiffeisen. Expriment leur attachement à l'Union, puis leurs remerciements pour son geste fort apprécié, plusieurs dirigeants profitèrent de l'occasion pour lui témoigner la gratitude due en raison des inestimables services de tous ordres qu'elle rend aux caisses affiliées.

Pour cette circonstance, l'assemblée était également rehaussée par la présence du président de la Fédération du Valais romand, M. Urbain Zufferey, de Chippis, qui, par des paroles bien senties, apporta le salut et les félicitations du Comité cantonal, se joignit à l'hommage rendu aux trois vétérans précités, se plut à mettre en évidence l'activité féconde et heureuse de la Caisse de Chamoson, un des fleurons du mouvement raiffeiseniste en terre valaisanne. Il conclut par des vœux pour les succès futurs de l'institution locale au service de tous.

Effectivement, la caisse du village est en bonne posture. C'est ce qui ressort des rapports présentés par les organes dirigeants, celui du président du Comité de direction, M. Lucien Gaist, qui relève la bonne marche de la caisse et les événements économiques et sociaux qui ont marqué l'année écoulée, celui du caissier, M. Gaston Giroud, qui fait parler les chiffres et leur donne un sens pour en diminuer l'aridité, enfin celui du président du Conseil de surveillance, M. Conrad Maye, qui conclut par des propositions d'adoption des comptes annuels que l'assemblée adopta à l'unanimité.

Les chiffres illustrent la brillante position de la caisse : avec un bilan de 3 249 198 fr., l'institution a brassé des affaires pour 4,07 millions l'an dernier en 2361 opérations. Le secteur de l'épargne s'inscrit à lui seul par 2,27 millions de francs déposés sur 639 carnets. Le bénéfice de 13 006 fr. porte les réserves à 140 004,50 fr.

Au chapitre des élections statutaires, trois membres du Comité de direction voient leur mandat reconduit pour une

nouvelle période. Ce sont MM. Denis Carrupt, vice-président, Paul Martin et Maurice Burrin ; il en est de même pour M. Antoine Carrupt du Conseil de surveillance. Mais hélas — car la vie est ainsi faite — deux honorables vétérans se retirent pour raison d'âge et de santé et pour faire place à de jeunes forces. Ce sont MM. Lucien Gaist et Denis Carrupt, respectivement président et vice-président du Comité de direction. Par acclamation, l'assemblée ratifie la proposition des conseils en élisant MM. Floride Bruchez et Maurice Pommaz aux postes laissés vacants.

Cette belle manifestation marquant la vitalité de notre institution locale s'est terminée par le verre de l'amitié qui mit les cœurs en verve pour chanter les bienfaits de la coopération au village sur le plan de l'épargne et du crédit.

G. G.

## BONFOL (Jura)

Il est de coutume, chez nous, d'attendre la période du carême pour présenter les comptes et bilan de notre institution d'entraide. Son assemblée générale a eu lieu le samedi 5 mars 1966, à la Maison communale, dans une salle bien remplie pour la circonstance.

M. Henri Chevrolet, président du Comité de direction ouvrit la séance par des souhaits de bienvenue et se plut à souligner la progression constante dans tous les secteurs de notre banque locale. Après désignation des scrutateurs, lecture du procès-verbal de la dernière assemblée fut faite par M. Francis Hêche, secrétaire du Conseil de surveillance.

Puis le caissier, M. Roger Moeschler, avant d'aborder les chiffres, fit un tour d'horizon sur la situation financière dans notre pays — surchauffe, mesures prises par le Conseil fédéral pour atténuer les effets de cette dernière, impositions des revenus et de la fortune, sens de l'épargne, etc. Notre coopérative étend ses services à une part toujours plus grande de notre population qui en apprécie les avantages. En 1965, 44 000 fr. ont été accordés en emprunts sur simples cautionnements et 264 000 fr. sur hypothèques. Les dépôts sur livrets d'épargne, y compris les intérêts nets capitalisés de 32 000 fr., se montent à 554 000 francs, les retraits ayant été de 448 000 fr. Avec les souscriptions de nouvelles obligations pour 18 000 fr., c'est plus de 125 000 fr. d'argent frais qui a été confié, ce qui concrétise bien l'esprit d'économie. Peu avant notre présente assemblée, le 514<sup>e</sup> livret d'épargne était délivré !

La somme du bilan est de 1 543 000 fr., et celle du roulement de 2 123 000 fr., tous ces montants en chiffres ronds. Le bénéfice net de 6 363,95 fr. est versé au fonds de réserve qui s'élève à la fin de ce 12<sup>e</sup> exercice à 28 613,60 fr. M. Moeschler adressa aussi des paroles de reconnaissance émues à son collègue, feu M. Emile Gigandet, caissier de Vendlin-court, décédé il y a deux mois et qui prit une part active à la constitution de notre établissement.

M. Henri Fleury, ancien maire et président du Conseil de surveillance, loua la

bonne gestion de la caisse. Les contrôles effectués à l'improviste, tant par son comité que par l'Union suisse de Saint-Gall prouvent tout le sérieux d'une parfaite administration. Les comptes furent d'emblée acceptés, avec remerciements aux caissiers. Furent réélus à l'unanimité les membres des comités suivants : Mlle Mad. Cerf, MM. H. Chevrolet, R. Nicolet, H. Fleury, M. Girardin et les caissiers Baillif et Moeschler.

Après paiement de l'intérêt des parts sociales, tout le monde se retrouva au Restaurant du Grütli où fut offert le verre de l'amitié terminant ainsi dans l'allégresse générale cette fructueuse manifestation.

D.

## CREMINES - CORCELLES (Jura)

La neuvième assemblée générale de la Caisse Raiffeisen a eu lieu le samedi 5 mars 1966, dans la très sympathique salle du Restaurant du Bechlet, à Elay. Une septantaine de personnes y assistaient.

Le président, M. Siegfried Roos, ouvrit la séance en souhaitant la bienvenue à tous. La lecture du procès-verbal, faite par M. Aimé Gobat, donna un clair aperçu de la dernière assemblée. Le président fit ensuite un excellent rapport sur la situation de notre banque locale. Dans un esprit de discrétion complète, il parla du travail des organes responsables de notre caisse. Il fit un pressant appel pour l'encouragement à l'épargne, arme très efficace contre le renchérissement et pour la lutte contre l'inflation. Il termina son rapport en remerciant tous ceux qui ont contribué au développement de notre institution.

Il appartenait au caissier, M. Arthur Klötzli, dans un exposé très détaillé, de commenter les comptes 1965 qui se présentent comme suit :

Le bilan s'élève à 1 701 134,10 fr., dont 1 453 302,40 fr. déposés sur 363 carnets d'épargne, 66 000 fr. sur obligations, et 101 865,70 fr. sur comptes courants créanciers et à terme. Du côté actif, le portefeuille hypothécaire se monte à 974 778,85 francs, les prêts aux communes et corporations de droit public à 295 924,20 fr. Le roulement de caisse en 1965 a atteint 2 685 483,31 fr. en 1725 opérations. Le bénéfice, après un amortissement de 300 francs sur le mobilier, s'élève à 7251,50 francs. Il est intégralement versé au fonds de réserve qui atteint, fin 1965, le montant de 36 957,60 fr. Le caissier ne manqua pas de relever le bel esprit de confiance et d'épargne qui règne dans nos villages. Il remercia tous ceux qui ont contribué au renforcement de notre Caisse Raiffeisen.

M. Paul Gossin, président du Conseil de surveillance, releva la bonne gestion des affaires et remercia le caissier pour le bon travail fourni. Par un vote unanime, l'assemblée accepta les comptes en remerciant les organes responsables.

Le président, M. Roos, se fit ensuite un plaisir d'inviter les personnes présentes à une excellente grillade, très bien servie par la famille Scheiben et offerte par la caisse. C'est dans une très belle ambiance de camaraderie et d'entente que se ter-

mina cette neuvième assemblée générale qui a démontré l'activité et le développement toujours croissant de notre banque locale, qui offre ses services à chacun.

A. K.

#### GLOVELIER (Jura)

L'assemblée générale de la Caisse Raiffeisen a eu lieu samedi soir, 5 mars, à l'Hôtel de la Gare, en présence d'une centaine de membres accompagnés de leurs épouses.

L'assemblée est ouverte par M. Louis Bailat, président du Conseil de direction. Une minute de silence est demandée pour honorer la mémoire de M. Germain Renaud, dont la tombe vient de se refermer. La lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, rédigé par M. Joseph Jolidon, est approuvée sans observations.

Du rapport du président, il ressort que la caisse est en voie de progrès. Après un tour d'horizon sur les événements politiques et économiques de notre pays, il insiste sur le rôle de l'épargne pour l'économie du village et du pays tout entier.

Il appartient au caissier, M. Joseph Jeanguenat, de commenter les comptes du 39<sup>e</sup> exercice.

Le bilan se monte à 1 883 718 fr. Les carnets d'épargne totalisent 1 102 204 fr., alors que les obligations se montent à 388 500 fr.

Le roulement, qui a nécessité 1364 opérations, s'élève à 2 506 405 fr. Les prêts hypothécaires et autres totalisent 1 589 062 fr. La réserve atteint la somme de 65 000 fr.

M. Paul Gasser, président du Conseil de surveillance, se plut à relever l'excellente gestion de la caisse.

Il propose à l'assemblée d'accepter les comptes et d'en donner décharge au caissier et aux organes responsables.

Aux nominations statutaires, M. Joseph Monin et Gilbert Renaud sont réélus au comité de direction.

Le verre de l'amitié et les films très documentés présentés par M. Bovet, agrémenteront la soirée.

J. J.

#### COUVET NE

La Caisse Raiffeisen de Couvet a tenu son assemblée générale annuelle vendredi 25 février 1966, à 20 h., à l'Hôtel de l'Aigle, pour prendre connaissance des comptes du 22<sup>e</sup> exercice. Plus de soixante membres étaient présents.

Après lecture du procès-verbal, qui ne donne lieu à aucune remarque, il est donné connaissance des rapports du Comité de direction, du Conseil de surveillance et du caissier. Il appert des chiffres énoncés que la caisse locale poursuit sa marche ascendante, que les affaires ont été bonnes et que son développement s'est continué.

Pour l'exercice 1965, le mouvement d'affaires s'est élevé à 2 100 979,20 fr., en 1950 opérations. L'épargne continue sa marche ascendante, les livrets passant de 780 en début d'exercice à 807. Nous comptons toujours sur l'aide de tous nos socié-

taires pour nous appuyer dans nos campagnes de propagande. Les dépôts confiés sous cette forme passent à 1 270 000 fr., en augmentation de 93 000 fr. sur l'année précédente, ce qui est fort réjouissant.

La somme du bilan augmente également passant de 1 546 000 fr. à 1 668 000 fr.

Les prêts hypothécaires s'élèvent à 1 450 000 fr., et les autres prêts à 123 000 francs. Les deux secteurs : épargne et hypothèques dépassent ainsi largement le million.

L'effectif des sociétaires passe de 117 à 126 membres. Ainsi l'assainissement provoqué par l'augmentation de la part sociale de 100 à 200 fr., et qui avait eu pour résultat de réduire l'effectif, est maintenant entièrement compensé.

Il est décidé de payer un intérêt brut de 5 % aux parts sociales. Après paiement de cet intérêt, le bénéfice net du 22<sup>e</sup> exercice est de 8402,05 fr. Conformément aux dispositions statutaires, cet excédent d'exploitation a été versé intégralement à la réserve qui s'élève à 77 974,55 fr. à fin décembre 1965.

M. Armand Bourquin, président du Conseil de surveillance donne sa démission après 23 ans d'activité, ceci pour raison d'âge. Il est vivement remercié pour les nombreux services rendus à la Caisse Raiffeisen, particulièrement dans les années du début qui sont toujours difficiles à franchir pour les nouvelles caisses. Il est remplacé par M. Georges Bobillier, instituteur, qui est nommé président du Conseil de surveillance par acclamation. M. Fernand Perret, agriculteur aux Rullières-sur-Couvet, est également nommé membre du Conseil de surveillance.

Après la partie récréative, une excellente assiette froide est servie, offerte par la caisse à chaque participant, ce qui ne manque pas de créer du même coup une ambiance fort sympathique.

M. C.

#### SAINT-BRAIS (Jura)

Dimanche après-midi, 6 mars, notre caisse locale a tenu son assemblée annuelle dans la salle communale. A 14 heures, M. Léon Noirjean, président du Comité de direction, déclare ouverte cette 36<sup>e</sup> assemblée générale, en souhaitant la plus cordiale bienvenue aux membres présents.

Après la désignation de deux scruta-

teurs, le secrétaire nous remémore, par la lecture du procès-verbal, bref, mais très complet, les divers tractanda de la dernière réunion annuelle.

Dans le rapport présidentiel, M. Noirjean relève que la hausse des taux créanciers doit favoriser l'épargne. Malheureusement, toute médaille à son revers : les taux débiteurs ont subi une sensible augmentation. Après avoir démontré les progrès constants réalisés, il remercie tous les membres, spécialement le caissier et ses collègues des comités. M. Mahon dit sa joie de préparer l'assemblée annuelle. Il met encore en relief l'esprit d'économie et se réjouit de l'augmentation des affaires et du bilan. Nous relevons, en particulier : à l'épargne, 35 000 fr. ; nouvelles obligations, 89 000 fr. ; prêts hypothécaires, 138 000 fr. ; bilan, 175 000 fr. Le bénéfice de 4755,60 a été versé aux réserves, qui se montent à 58 966,55 fr. Quatre nouvelles entrées portent l'effectif à 88 membres.

A son tour, M. le curé Walzer, président du Conseil de surveillance, rend hommage aux membres fondateurs qui, aujourd'hui encore, se consacrent à la cause commune. Il pense spécialement à M. l'abbé Jeanbourquin qui s'est dévoué corps et âme au développement de notre caisse. Après avoir relevé le travail consciencieux des dirigeants, il propose à l'assemblée d'accepter les comptes, d'en donner décharge aux dirigeants, de leur adresser des remerciements, et spécialement au dévoué caissier. Ces propositions sont acceptées par acclamations.

M. Henri Farine, vice-président, fait part à l'assemblée de la proposition de réélire MM. Léon Noirjean, président, Raymond Chenal et Joseph Rollat, membres du Comité de surveillance. Aucune autre proposition n'étant faite, tous sont réélus pour une nouvelle période. Il serait à souhaiter que des jeunes puissent se vouer et surtout s'intéresser aux destinées de la caisse. Le paiement de l'intérêt des parts sociales fait constater la présence de 73 membres.

Le président lève la séance et donne rendez-vous à la Croix-Fédérale, au Chésal, pour prendre le verre de l'amitié. Une collation aussi copieuse que généreuse laissera à chacun un excellent souvenir de cette 36<sup>e</sup> assemblée générale. P. Q.-W.



## Pensez à temps au reboisement!

Ne laissez pas envahir les espaces déboisés par les mauvaises herbes, replantez au plus vite, vous obtiendrez de bons résultats. Je vous livre des plants forestiers sains et vigoureux de bonnes provenances.

Demandez mon prix courant ou commandez tout de suite.

**Pépinières forestières Stämpfli, 3054 Schüpfen**

Téléphone 031 / 67 81 39

MR

## BON

A coller sur carte postale ou à envoyer sous enveloppe.

Veillez envoyer votre prix courant à

Adresse : .....

.....  
 Prière de ne pas oublier le numéro postal.